

COMMUNE DE ST FRAIMBAULT DE PRIERES

PROCES-VERBAL – SEANCE DU 7 MARS 2024

Affiché et mis en ligne le

Date de convocation 1^{er} Mars 2024	Membres en exercice 13	Membres présents 7
	Le quorum est atteint.	

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le sept-mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire.

Etaients présents: Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, Mmes PARADIS Jennifer, DALIBARD Lucie, JANVIER Maggy.

Absents excusés: M. GERNOT Joël, M. BLAS Jean-Michel, M. QUÉGUINEUR Anthony, Mmes GARNIEL Ophélie, ZANDRONIS Pascale, FIRMESSÉ Mélanie.

Secrétaire de séance : M. LELIEVRE Eric.

Mme GARNIEL a donné procuration à M. LELIEVRE.

M. BLAS a donné procuration à Mme PARADIS.

M. QUÉGUINEUR Anthony a donné procuration à M. PERRIER.

Le procès-verbal de la réunion du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité sans observation.

Ordre du jour de la séance :

N°	OBJET
1	Finances : - Vote tarifs 2024. - Vote subventions 2024 - Vote comptes administratifs 2023 (budgets annexes). - Vote budgets annexes primitifs 2024. - Vote comptes de gestion du receveur municipal (budgets annexes).
2	Travaux : - Devis terrains de pétanque. - Terrain hameau de la gare : devis aménagements terrains et bâtiments.
	Questions diverses : -

1. Finances.

2024-12 / OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2024.

M. Eveillard : Certains comptes d'associations ne sont pas assez détaillés, il a fallu demander des compléments d'informations. Certaines associations qui ont beaucoup de trésorerie nous ont fait des demandes de subvention, il est donc proposé de ne rien leur verser. Concernant la coopérative scolaire en plus de la subvention de 1 739 €, une dotation de 7 400 € comprise dans le budget général est également allouée. L'année dernière le montant de la dotation s'élevait à 7 500 €, mais vu la baisse des effectifs son montant diminue cette année.

T. Moutel : La subvention annuelle est une aide financière de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association et doit servir à équilibrer le budget de fonctionnement pour l'année en cours. Il est dommage de constater récemment qu'une association ait fait distribuer ses flyers de publicité directement par le facteur (sur son temps personnel) pour éviter de payer un contrat de distribution via notre agence postale communale. Quand une association communale perçoit une subvention communale, le minimum est de faire « marcher » les services présents sur la commune. L'objectif d'une association n'est pas de capitaliser année après année le montant des subventions allouées. Je propose de diminuer leur subvention 2024 proportionnellement au coût du contrat de distribution non pris à l'agence postale. Je recevrai prochainement les responsables de cette association pour les en informer.

COOPERATIVE SCOLAIRE (Dotation/élève : 74 élèves *23.50 €)	1 739.00 €
AJSF FOOTBALL	1 000.00 €
AJSF FOOTBALL Section Jeunes	650.00 €
FOOT LOISIRS VETERANS	100.00 €
AJSF TENNIS LOISIRS	800.00 €
COMITE DES FETES	1 000.00 €
COMITE JUMELAGE	1 000.00 €
APEL ECOLE PUBLIQUE	520.00 €
ANIMATION JEUNESSE FRAMBALDEENNE	600.00 €
ACTIVITES CREATIVES SCRAPBOOKING	200.00 €
ACTIVITES CREATIVES ART FLORAL	200.00 €
ZIGOUIGOU ET COMPAGNIE	100.00 €
RETRAITE SPORTIVE	800.00 €
ADMR	2 600.00 €
TOTAL	11 309.00 €

Quel est l'avis du conseil municipal ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les subventions ci-dessus pour l'année 2024 :

Adopté à l'unanimité

2024-13/ OBJET : CIMETIERE COMMUNAL : TARIFS ANNEE 2024 APPLICABLES AU 01/03/2024.

P. Eveillard : Il vous est proposé de voter les tarifs 2024 comme suit :

CONCESSION	
Concession 15 ans	59.00 €
Concession 30 ans	113.00 €
Concession 50 ans	167.00 €

COLOMBARIUM	
Case	683.00 €
Concession 15 ans	211.00 €
Concession 30 ans	406.00 €

CAVURNE	
Cavurne (dépôt 4 urnes)	347 €
Concession 15 ans	59 €
Concession 30 ans	113 €

*Pas observations ?
Quel est l'avis du conseil municipal ?*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les tarifs ci-dessus pour l'année 2024 :

Adopté à l'unanimité

2024-14 / OBJET : SERVICE D'EAU : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2023 et cède la présidence à M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances. **Monsieur Le Maire quitte la séance pendant le vote.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EAU 2023						
Résultats reportés		913.09 €		48 766.24 €	- €	49 679.33 €
Opérations de l'exercice	16 459.35 €	39 255.39 €	55 868.95 €	41 038.35 €	72 328.30 €	80 293.74 €
TOTAUX	16 459.35 €	40 168.48 €	55 868.95 €	89 804.59 €	72 328.30 €	129 973.07 €
Résultats de clôture	- €	23 709.13 €	- €	33 935.64 €	- €	57 644.77 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	23 709.13 €	- €	33 935.64 €	- €	57 644.77 €
RESULTATS DEFINITIFS		23 709.13 €	- €	33 935.64 €	- €	57 644.77 €

P. Eveillard : Le service dégage un excédent cumulé (fonctionnement + investissement) de 57 644.77 €, On a eu un peu plus de recettes en vente d'eau que prévues. »

*Pas observations ?
Quel est l'avis du conseil municipal*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête les résultats tels que définis ci-dessus :

Adopté à l'unanimité

2024-15 / OBJET : SERVICE D'ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2023 et cède la présidence à M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances. **Monsieur Le Maire quitte la séance pendant le vote.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2023						
Résultats reportés		4 278.45 €	- €	18 741.85 €	- €	23 020.30 €
Opérations de l'exercice	50 909.34 €	48 430.62 €	12 495.37 €	27 160.64 €	63 404.71 €	75 591.26 €
TOTAUX	50 909.34 €	52 709.07 €	12 495.37 €	45 902.49 €	63 404.71 €	98 611.56 €
Résultats de clôture	- €	1 799.73 €	- €	33 407.12 €	- €	35 206.85 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	1 799.73 €	- €	33 407.12 €	- €	35 206.85 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 799.73 €	- €	33 407.12 €	- €	35 206.85 €

P. Eveillard : Le service dégage un excédent cumulé (fonctionnement + investissement) de 35 206.85 €.

Pas observations ?
Quel est l'avis du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête les résultats tels que définis ci-dessus :

Adopté à l'unanimité

2024-16 / OBJET : RESIDENCE DES PRES FLEURIS : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2023 et cède la présidence à M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances. **Monsieur Le Maire quitte la séance pendant le vote.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRES FLEURIS 2023						
Résultats reportés	- €	- €	43 604.90 €	- €	43 604.90 €	- €
Opérations de l'exercice	- €	- €	- €	43 604.90 €	- €	43 604.90 €
TOTAUX	- €	- €	43 604.90 €	43 604.90 €	43 604.90 €	43 604.90 €
Résultats de clôture	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- €	- €	- €	- €

Pas observations ?
Quel est l'avis du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête les résultats tels que définis ci-dessus :

Adopté à l'unanimité

2024-17 / OBJET : LOTISSEMENT LE VERGER : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Monsieur Le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2023 et cède la présidence à M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances. **Monsieur Le Maire quitte la séance pendant le vote.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LE VERGER 2023						
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	- €	-
Opérations de l'exercice	232 032.06 €	232 032.06 €	232 032.06 €	232 032.06 €	464 064.12 €	464 064.12 €
TOTAUX	232 032.06 €	232 032.06 €	232 032.06 €	232 032.06 €	464 064.12 €	464 064.12 €
Résultats de clôture	- €	- €	- €	- €	- €	-
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	-
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	- €	- €	-
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- €	- €	- €	-

*Y Pas observations ?
Quel est l'avis du conseil municipal*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête les résultats tels que définis ci-dessus :

Adopté à l'unanimité

2024-18 / OBJET : SERVICE EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Suite à la présentation du Budget Primitif par M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2024 du service d'eau se présentant ainsi :

B.P. 2024	INVESTISSEMENT (Vote chapitre avec opération)	FONCTIONNEMENT (Vote par chapitre)
DEPENSES	88 203.03 €	59 584.07 €
RECETTES	88 203.03 €	59 584.07 €

P. Eveillard : Pour 2024, pas de travaux d'investissement de renouvellement des canalisations AEP.

*Quel est l'avis du conseil municipal ?
Pas d'observations ?
Adopté à l'unanimité*

2024-19 / OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Suite à la présentation du Budget Primitif par M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2024 du service d'assainissement se présentant ainsi :

B.P. 2024	INVESTISSEMENT (Vote chapitre avec opération)	FONCTIONNEMENT (Vote par chapitre)
DEPENSES	57 497.05 €	50 339.73 €
RECETTES	57 497.05 €	50 339.73 €

*Quel est l'avis du conseil municipal ?
Pas d'observations ?
Adopté à l'unanimité*

2024-20 / OBJET : RESIDENCE DES PRES FLEURIS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Suite à la présentation du Budget Primitif par M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2024 de la Résidence des Prés fleuris se présentant ainsi :

B.P. 2024	INVESTISSEMENT (Vote formel sur les chapitres « opération d'équipement))	FONCTIONNEMENT (Vote par chapitre)
DEPENSES	1 993.67 €	20 005.00 €
RECETTES	1 993.67 €	20 005.00 €

P. Eveillard : Pour 2024, sont budgétisés les travaux relatifs à la construction de 2 logements par Mayenne Habitat : branchements supplémentaires AEP, eaux usées, téléphone, EDF. Travaux déjà prévus en 2023.

*Quel est l'avis du conseil municipal ?
Pas d'observations ?
Adopté à l'unanimité*

2024-21 / OBJET : LOTISSEMENT « LE VERGER » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Suite à la présentation du Budget Primitif par M. EVEILLARD Philippe, adjoint aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2024 du lotissement « Le Verger » se présentant ainsi :

B.P. 2024	INVESTISSEMENT (Vote formel sur les chapitres « opération d'équipement))	FONCTIONNEMENT (Vote par chapitre)
DEPENSES	284 032.06 €	284 037.06 €
RECETTES	284 032.06 €	284 037.06 €

*Quel est l'avis du conseil municipal ?
Pas d'observations ?
Adopté à l'unanimité*

E. Lelièvre : Il faudra peut-être envisager à l'avenir que la commune lance elle-même la construction de logements sur ce lotissement.

2024-22 / OBJET : : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2023.

M. EVEILLARD Philippe propose de voter et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1° / VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTIONS	Résultat à la clôture de 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice courant	Résultat de clôture 2023
SERVICE EAU				
Investissement	48 766.24 €		- 14 830.60 €	33 935.64 €
Fonctionnement	9 913.09 €	9 000.00 €	22 796.04 €	23 709.13 €
TOTAL	58 679.33 €	9 000.00 €	7 965.44 €	57 644.77 €

SECTIONS	Résultat à la clôture de 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice courant	Résultat de clôture 2023
SERVICE ASSAINISSEMENT				
Investissement	18 741.85 €		14 665.27 €	33 407.12 €
Fonctionnement	4 278.45 €	- €	- 2 478.72 €	1 799.73 €
TOTAL	23 020.30 €	- €	12 186.55 €	35 206.85 €

SECTIONS	Résultat à la clôture de 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice courant	Résultat de clôture 2023
RESIDENCE PRES FLEURIS				
Investissement	- 43 604.90 €		43 604.90 €	- €
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- 43 604.90 €	- €	43 604.90 €	- €

SECTIONS	Résultat à la clôture de 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice courant	Résultat de clôture 2023
LOTISSEMENT LE VERGER				
Investissement	- €		- €	- €
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €

2° / DÉCIDE l'affectation des résultats au B.P. 2024 ainsi qu'il suit :

SERVICE EAU			
Excédent Investissement	33 935.64 €	Report Excédent INV. R001	33 935.64 €
Excédent Fonctionnement	23 709.13 €	Report Excédent FONCT. R 002	23 709.13 €
		Financement charges INV. R 1068	0.00 €

SERVICE ASSAINISSEMENT			
Excédent Investissement	33 407.12 €	Report Déficit INV. D 001	33 407.12 €
Excédent Fonctionnement	1 799.73 €	Report Excédent FONCT. R 002	1 799.73 €
		Financement charges INV. R 1068	0.00 €

RESIDENCE PRES FLEURIS			
Investissement	0.00 €	Report Déficit INV D 001	0.00 €
Fonctionnement	0.00 €	Report Déficit FONCT. D 001	0.00 €
		Financement charges INV. R 1068	0.00 €

LOTISSEMENT LE VERGER			
Investissement	0.00 €	Report Déficit INV D 001	0.00 €
Fonctionnement	0.00 €	Report Déficit FONCT. D 001	0.00 €
		Financement charges INV. R 1068	0.00 €

2024-23 / OBJET : BUDGETS ANNEXES (SERVICE EAU, SERVICE ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT « PRES FLEURIS », LOTISSEMENT « LE VERGER » : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états actifs, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2023, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celle à la journée complémentaire,

2° Statuant sur les exécutions des budgets annexes de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCLARE que les comptes de gestions des budgets annexes (eau, assainissement, résidence prés fleuris, lotissement le verger) dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Quel est l'avis du conseil municipal ?

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité

2. Travaux.

Rapporteur : M. Lelièvre.

- **Devis terrains de pétanque :**

Avis général : Suite à la demande de la retraite sportive, la construction de nouveaux terrains de pétanque se fera au stade municipal près de ceux déjà existants et non pas sur le terrain près des salles communales.

E. Lelièvre : Les devis sont en cours de finalisation. On va rencontrer les responsables et les informer de notre choix.

- **Terrain et bâtiments situés hameau de la gare :**

E. Lelièvre : Dans l'attente des sondages concernant l'éventuelle pollution du site (ancien entrepôt de produits agricoles et de stockage de produits phytosanitaires, pesticides), nous continuons notre réflexion et avons sollicité des devis afin de connaître le coût estimatif des travaux pour créer notre local pour le service technique.

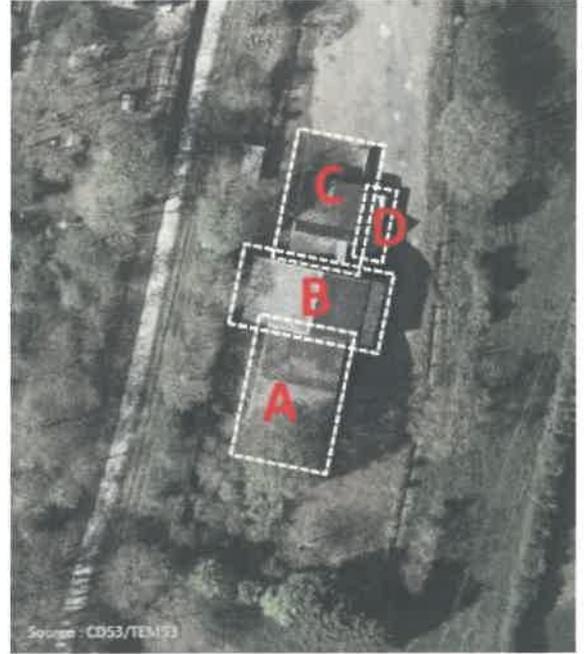
Bâtiment B : mise hors d'eau hors d'air : 24 502.32 € TTC

Dépose de tôle en toiture sur bâtiment C (à démolir) et bardage bâtiment A : 21 166.80 € TTC.

Nettoyage terrain : 3 186.00 € TTC.

Réserve incendie : 15 000 € TTC.

Option : dépose de tôle sur toiture bâtiment A à rénover
+ rajout couverture 27 971.52 € TTC.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Signatures

Mr MOUTEL Thierry, Maire	M. Lelièvre Eric, Secrétaire de séance
	

